

CR Samedi Citoyen du 31 Janvier 2015

Retour traversée Crolles-Brignoud suite SC du 12 07 14
Partage des usages et circulation dans la plaine

26 citoyens présents
5 élus
1 agent service communication
1 correspondant DL

Mme Hyvrard (AFH), 1ère adjointe souhaite la bienvenue à tous les participants, qui se présentent brièvement lors du tour de table.

Une dizaine de personnes ont répondu présentes suite au contact pris par un(e) élu(e) lors des « soirées phoning » et s'en disent satisfaites.

Le document Power Point de la présentation est accessible sur le site avec ce CR.

I.) Point sur les aménagements de la traversée Crolles-Brignoud

Marc Brunello (MB) fait la synthèse des actions réalisées suite au samedi citoyens du 12 juillet 2014.

Il remercie Mr JP Chollet qui a fait parvenir à la commune un document conséquent avec des propositions d'aménagement sur toute la zone. Le document a été transféré à la Communauté de Communes, compétente en la matière. La proposition est faite que ce type de suggestion soit directement transmise au Conseil de développement qui s'en saisira.

Dans les grandes lignes

- intervention faite sur les végétaux
- inscription de cet espace dans le plan d'entretien
- contact CG38 pour mise en place limitation à 50 km/h sur toute la portion
- planification de petits aménagements par la Communauté de Commune pour 12k€

La problématique demeure de la largeur de la voirie et du manque d'une voie dédiée aux modes actifs ("anciennement" modes doux = piétons – cycles).

Une solution à ce problème ne peut évidemment que s'envisager dans le moyen et long terme, du fait des nombreuses contraintes et des nombreux « partenaires », dont les communes, l'intercommunalité, le conseil général et bien sur l'Area.

La traversée Crolles-Brignoud est intégrée au plan d'action du PDU (Plan de déplacement urbain) en débat actuellement au sein des instances de la communauté de communes.

QUESTIONS / RÉPONSES :

1) marquer les passages piétons sur les bretelles d'autoroutes ?

Gilbert Crozes (GC) : La demande avait été faite il y a bientôt 8 ans, de déclasser une bande de largeur de route du domaine de l'AREA vers le CG38, afin de signaler et marquer les passages piétons, interdit sur le domaine autoroutier. L'AREA, pour des raisons de responsabilité, avait refusé.

Il est évident qu'en 20 ans, l'approche du déplacement a beaucoup changé. Ce qui a été pensé pour le « tout voiture », doit s'envisager aujourd'hui car le changement est en cours (Transport en commun, modes actifs, ...)

OK pour re-questionner l'AREA, dans l'objectif de sécurité des piétons.

La question est posée de mettre la voie Piéton/Cycle au milieu de la chaussée. Pas de réponse à ce jour ! Peut être dans le cadre de futurs aménagements.

2) « Les élus manquent de vision à long terme. Il faut une réflexion sur les infrastructures et les grands travaux, cesser de dépenser autant d'argent dans des études »

Quid de l'aménagement d'un pôle multimodal sur le site « ATOCHEM » ?

MB : Le plan de déplacement a été pensé dans le cadre du SCOT. La réflexion sur les déplacements existe. Aujourd'hui, elle est relayée au niveau du Plan de Déplacements Urbain (PDU), en cours et en concertation au niveau de la ComCom. Il est nécessaire de faire des études, justement pour se donner une vision à long terme.

3) Difficultés pour accéder à la gare et problème de la traversée du carrefour de Crolles vers Brignoud, au dessus de l'autoroute.

GC : Le STOP a été remplacé par un « Cédez le passage », ce qui a permis de mieux fluidifier ce passage.

La question est posée de mettre un STOP à ceux qui viendraient de Brignoud pour prendre l'autoroute. Les avis sont plus que partagés ... ! et la proposition pas retenue. Cela aggraverait le bouchon coté rive gauche. Et avec le rond point + le passage à niveau, pas sur que cela ne fasse pas que déplacer le problème.

Par contre, la réalisation d'un parking derrière le restaurant, avant le passage à niveau, a nettement amélioré l'accès à la gare pour les utilisateurs du train.

Une utilisatrice fait remarquer que même si cela n'est pas parfait, ce qui a été réalisé il y a 8 ans est une réelle avancée et amélioration.

4) Vu les difficultés pour les aménagements routiers, une personne propose d'aménager nos modes de déplacement et de mettre sur pied « des circuits d'auto-stop »

ex. : accès campus, accès gare de Brignoud, ...

Les échanges abordent alors les différentes choses existantes, ni assez connues, ni assez utilisées.

AFH / MB : le conseil général a mis en place un site internet de covoiturage. Ça fonctionne mais c'est très compliqué. Mais des actions de ce type au niveau de la ComCom sont prévues dans le PDU et devraient être prioritaires.

Une proposition de covoiturage, occasionnel ou régulier, pourrait elle avoir sa place sur le site Mairie ? Là aussi, le PDU prévoit ce genre d'action. La commune relaiera ce qui sera mis en place.

5) Remarque :

On parle beaucoup des piétons, mais il y a certainement plus de cyclistes sur cette portion. C'est un cercle vicieux. Il y aurait plus de modes actifs s'il y avait plus de « vraies » pistes et il y aurait plus de pistes aménagées s'il y avait plus de modes actifs !!

II.) Partage des usages et circulation dans la plaine

Rappel des objectifs :

- Améliorer la sécurité des usagers
- Maintenir les conditions d'exercice de l'activité économique agricole
- Améliorer et pacifier la cohabitation entre les différents modes de déplacements liés aux différentes activités.

Avant d'ouvrir le débat, les citoyens sont invités à lister l'ensemble des activités qu'ils identifient dans la plaine.

En commençant par l'activité économique : agricole, équestre, vente, touristique ...

- l'habitation
- la circulation des voitures (crollois ou transit)
- la circulation liée à l'activité (livraison)
- les activités sportives et de loisir : cyclistes, joggeurs, promeneurs, vol-libre ...
- les activités de chasse et de pêche
- le jardinage, l'apiculture, la nuciculture
- la préservation des espaces naturels (ENS, corridor biologique)
- la gestion des milieux aquatiques et l'irrigation
- la présence d'animaux : bovins, chevaux, oiseaux, gibiers, chiens, ...

Bref, en quelques minutes, ce sont plus d'une 20aine d'activités qui sont répertoriées.

Il ne s'agit pas de lister pour lister, mais simplement de prendre acte de la diversité et de la richesse de ce territoire.

Améliorer la circulation doit aussi préserver la cohabitation en limitant les nuisances.

Un agriculteur fait remarquer qu'une des difficultés vient du fait que le territoire de la plaine est « mitée » : l'ENS (Ensemble Naturel Sensible), les digues et fossés, le corridor, les zones inondables, les terres cultivées, l'habitat ...

Tout ceci rend la gestion, l'usage et le partage forcément plus compliqué. On peut observer sur le plan un « nœud » de circulation au milieu.

Les gênes ressenties :

- Problème n°1 : une vitesse excessive
- Étroitesse et mauvais état de certaines chaussées : gêne de l'activité agricole, problème de croisement, vélos qui ne peuvent pas se serrer, dégradation aggravée par la vitesse,
- Rue des Îles : restriction de chaussée, problème d'accès à la ferme
- Présence de chasseurs : peur, zone inaccessible les jours de chasse

QUESTIONS / RÉPONSES / REMARQUES :

1) Les nuisances, problèmes, remarques :

Les derniers comptages ont fait état d'environ 2000 véhicules / jour.

Il apparaît rapidement que les nuisances existent principalement les jours de semaine, le matin entre 7h30 et 9h, et le soir entre 16h30 et 19h.

Le reste de la journée, le problème vient surtout du comportement irrespectueux de certains : vitesse, refus de priorité. Il n'est pas question d'empêcher la circulation, mais bien de la rendre plus sûre.

Grand nombre d'automobilistes semblent ignorer que la plaine est d'abord une zone agricole et qu'ils ne sont pas prioritaires. L'empressement et l'incivilité de certains sont véritablement source de danger.

Remarque Point + : l'aménagement du chemin du trait d'union est une vraie amélioration pour la circulation piéton-cycliste dans ce secteur.

2) La vitesse :

Actuellement, toute la zone agricole est limitée à 30 km/h.

La réalité prouve que cette vitesse n'est pour ainsi dire jamais respectée, et de l'avis de nombreux usagers, peu réaliste. Cette limitation pose aussi le problème d'une verbalisation difficile car la plupart des usagers risqueraient de devoir laisser leur véhicule sur place et un retrait de permis. Même les engins agricoles sont verbalisables.

En concertation avec la police municipale, il est proposé d'instaurer une vitesse limitée à 50 km/h, non pas pour augmenter la vitesse, mais bien pour permettre de mettre en place une réglementation réaliste et respectée.

3) La chasse : bien que chacun est conscience de l'utilité de cette activité tant pour la gestion du gibier que pour la préservation des cultures, c'est une activité méconnue, qui questionne et/ou inquiète.

NG rappelle la période (septembre – janvier, les jours : tous sauf le vendredi, l'organisation, les échanges avec l'association ...). Il n'appartient pas à la commune de réglementer cette activité.

Ce qui fait le plus défaut semble l'information.

Une personne propose de l'améliorer, jour et lieu de chasse, en utilisant un blog, ou twitter ?

Ce n'est pas dans les habitudes, bien pourquoi pas. La question sera vue avec l'ACCA.

4) Le partage des usages :

Il va de soit que rien ne sera possible si cette démarche ne s'inscrit pas dans une volonté de partage, de cohabitation et de respect mutuel. Il est noté la nécessité du compromis.

Si tout ce monde fait preuve d'une attitude civique, il n'y a pas de raison que cela ne fonctionne pas !

PROPOSITIONS et PISTES à ETUDIER :

- Remise en état des voiries abîmées et entretien
- Stabiliser les bas cotés
- Établir un état des lieux des voiries, répertorier celles de plus de 4, 20 m de large
- Envisager un sens unique sur certains chemins pour définir comme des circuits et améliorer la sécurité
- Installation d'un radar pédagogique : action éducative + action répressive + comptage des flux et vitesse pour objectiver les choses
- Bien définir la limite de l'agglomération dans la plaine en entrée de Zone
- Augmenter la présence et le passage de la PM dans la plaine - Associer si besoin la gendarmerie

- Améliorer la communication :
 - 1 partie d'information : entrée de zone agricole / partage des usages
 - 1 partie réglementaire :
 - Limite à 50 affichée sur voiries autorisées
 - Circulation interdite sur chemin non goudronnés sauf ... (engins agricoles, livraison, usagers, ...)
 - Faire passer l'information dans le journal municipal mais aussi dans les communes avoisinantes (Lumbin, Bernin) et la Comcom (interligne)
 - Informer sur le radar pédagogique mais aussi sur les contrôles réguliers

Afin d'avoir une information plus précise et objective de la circulation pour la traversée de Crolles, il est proposé de chronométrer le trajet « Pied de Crolles / Le Rafour » par 3 itinéraires, à des horaires différents.

Des citoyens se portent volontaires pour participer.

Proposition :

Pied de Crolles / Le Rafour : Temps en min	Par la plaine : Mayard + Echelles+ Iles + Belledonne	Par le centre ville : RD + Ambroise Croizat	Par le long de l'autoroute : Mayard + Pré Pichat	Observations
7h30				
8h30				
11h				
14h				
16h30				
18h				
19h				
21h				

(Les trajets pourraient aussi être chronométrés en vélo)

La réunion se termine vers 12h15, après des échanges forts riches et intenses.
Tous les participants sont informés que le CR et le PP seront sur le site de la commune.

Nous réaffirmons nos principes et volontés : Information – Prévention – Répression
Et qu'il s'agit d'une démarche de concertations et d'expérimentation.
Avant mise en place, les propositions devront être validées par les instances de la commune (services, commissions, conseil municipal si nécessaire). Toute action mise en place nécessitera d'être évaluée et si besoin réajustée.

Merci à tous les participants.